

**Délibérations du Conseil Municipal d'OUSSE**  
**Séance du 4 avril 2017 à 20h30**

L'an deux mille dix-sept, le quatre avril à 20h30, le Conseil Municipal, convoqué le 24 mars 2017 s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOURIAT Jean-Claude, Maire.

*Présents 17 Mesdames et Messieurs BOURIAT Jean-Claude, CAMBET Geneviève, CAPELLE Bernard, COUTENET Jean-Louis, ZEROUAL Sylvie, ARTIGANAVE Suzanne, BARDOCHAN Michel, COFFIN Pascal, COURTADE Christine, DEAT-PLACETTE Olivier, GIL Nicole, KALVIKOWSKI Romain, LEJEUNE Jean-Louis, LIMERAT Bernadette, MENGEOLE Sandrine, PUPION Claire et Séverine SERVER.*

*Absents représentés 1 Jean-Pierre SOMPROU (pouvoir donné à Bernard CAPELLE).*

*Absent 1 Christophe SOULAGNET*

*La convocation a été affichée le 24 mars 2017. Madame ZEROUAL a été élue secrétaire de séance. Mademoiselle MERESSE, secrétaire générale, était également présente.*

**Délibération n°1 : Budget communal : Approbation du compte de gestion 2016 du receveur**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le compte de gestion du Trésorier municipal.

**Les résultats budgétaires de l'exercice 2016 s'élèvent à :**

- un déficit de 1 039 455,77 € en section d'Investissement
- un excédent de 238 044,73 € en section de Fonctionnement
- un déficit total de 801 411,04 €

**Les résultats de clôture pour l'année 2016 s'élevant à :**

- un excédent de 114 143,80 € en section d'Investissement
- un excédent de 238 044,73 € en section de Fonctionnement

Le Maire invite l'Assemblée au débat et au vote quant à ce document.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, ADOPTE le compte de gestion du receveur municipal 2016.

*Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n°2 : Budget communal : Approbation du compte administratif 2016**

Monsieur le Maire place l'assemblée communale sous la présidence de Monsieur COUTENET, premier Adjoint, et quitte la salle.

Le président de séance présente au Conseil Municipal le compte administratif du Maire. Après rapprochement avec le compte de gestion du receveur municipal, il n'a pas été relevé de différences d'écritures et de montants.

**Pour rappel, les résultats budgétaires de l'exercice 2016 s'élèvent à :**

- un déficit de 1 039 455,77 € en section d'Investissement
- un excédent de 238 044,73 € en section de Fonctionnement
- un déficit total de 801 411,04 €

**Les résultats de clôture pour l'année 2016 s'élevant à :**

- un excédent de 114 143,80 € en section d'Investissement
- un excédent de 238 044,73 € en section de Fonctionnement

Le Président invite l'Assemblée au débat et au vote.

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, **ADOpte** le compte administratif du Maire pour l'exercice 2016.

*Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....  
**Délibération n°3 : Budget communal : Affectation des résultats**

Monsieur le Maire rappelle les résultats budgétaires de l'exercice 2016 et expose le résultat de clôture de l'exercice 2016. Il explique aux membres de l'Assemblée qu'il convient de les intégrer au budget primitif à intervenir.

Les résultats de clôture pour l'année 2016 s'élevant à :  
 - un excédent de 114 143,80 € en section d'Investissement  
 - un excédent de 238 044,73 € en section de Fonctionnement

Monsieur le Maire propose l'affectation de l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2017 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » et celle de l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2017 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté ».

Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DECIDE d'affecter l'intégralité de l'excédent de la section Fonctionnement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2017 – article 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » ;**  
 - **AFFECTE l'excédent de la section Investissement en recettes de la section Investissement du budget primitif 2017 – article 001 « Solde d'exécution de la section Investissement reporté »**

*Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....  
**Délibération n°4 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée communale qu'il a reçu la notification des bases prévisionnelles pour 2017 de la Taxe d'Habitation, de la Taxe Foncière sur le Bâti, de la Taxe Foncière sur le Non Bâti, et présente le comparatif avec les bases d'imposition 2016. Il ouvre le débat et propose ensuite le vote des trois taux.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et considérant que le produit nécessaire à l'équilibre du budget 2017 est de 462542 €,**

**VOTE à l'unanimité les taux exposés dans le tableau ci-dessous:**

<b>Taxes</b>	Bases 2016	Bases 2017	Taux 2016 %	Produit 2016	Taux 2017 %	Variation Taux en %	Produit 2017	Variation Produit en %
Habitation	2 566 049	2 658 000	<b>9,98</b>	256 092	<b>9,98</b>	0	265 268	3,58
Foncier Bâti	1 542 024	1 579 000	<b>11,93</b>	183 964	<b>11,93</b>	0	188 375	2,39
Foncier Non Bâti	20 260	21 700	<b>41,01</b>	8 308	<b>41,01</b>	0	8 899	7,11
Total	4 128 333	4 258 700		<b>448 364</b>			<b>462 542</b>	<b>1.83</b>

*Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

**Délibération n°5 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé au titre de l'année 2017**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'attribution de subventions aux associations.  
Les conseillers municipaux par ailleurs membres d'une association susceptible de bénéficier d'une subvention de la commune, ne prendront pas part ni aux débats sur ce point, ni au vote.

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, vote une subvention à :**

- L'Amicale des Anciens Combattants : 460 € par 17 voix, *Olivier DEAT-PLACETTE n'ayant pris part ni au débat, ni au vote ;*
- L'Aide à Domicile en Milieu Rural de la Vallée de l'Ousse : 500 € à l'unanimité ;
- Le Football Club de Ousse : 1 200 € à l'unanimité ;
- La FNACA Vallée de l'Ousse : 100 € à l'unanimité ;
- L'Association des Parents d'Elèves : 770 € à l'unanimité ;
  - Le Foyer d'Animations : 1 400 € à l'unanimité ;
- L'Entente Lée Ousse Handball : 2 200 € à l'unanimité ;
- La Société de chasse de l'Oussoise : 460 € à l'unanimité ;
- La Coopérative scolaire de l'école publique Jules Verne d'Ousse: 4 500 € à l'unanimité ;
- Pelote Basque Oussoise : 300 € à l'unanimité ;

**Dit que les crédits nécessaires, soit 11 890 € seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune.**

.....  
**Délibération n°6 : Budget communal : Vote de la subvention au CCAS – exercice 2017**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que lors du vote du budget primitif, une subvention de fonctionnement de 7 000 € avait été allouée au CCAS.

Il explique que cette subvention n'a pas fait l'objet d'une délibération spécifique.

Il convient donc de régulariser ce point pour permettre le mandatement de la somme correspondante.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité :**

- APPROUVE** le versement d'une subvention de 7 000 € au CCAS de Ousse,
- DIT** que les crédits afférents sont prévus au budget principal de la commune
- CHARGE** Monsieur le Maire des opérations comptables nécessaires à l'exécution de la présente.

**Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0**

.....  
**Délibération n°7 : Budget communal : Budget primitif 2017 – Présentation et vote**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération portant affectation des résultats.  
Il rappelle aussi que le projet de budget a été élaboré au cours des travaux de la commission des finances pour laquelle chacun des membres du Conseil a été convié.

**Le projet de budget est présenté, après un examen détaillé et après avoir délibéré, le Conseil Municipal,**

- Vote le projet de Budget primitif 2017 de la Commune d'OUSSE, équilibré à 793 782 € en section de Fonctionnement et 1 210 274,11 € en section d'Investissement,**
- Dit que pour la Section Fonctionnement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Chapitre budgétaire,**

- **Dit que pour la section Investissement en Dépenses et Recettes, le Budget est adopté par Opération et par Chapitre budgétaire.**

**Section de fonctionnement :**

- ◆ Chapitre 011 : charges à caractère général : 196 000 € - unanimité
- ◆ Chapitre 012 : charges de personnel : 279 700 € - unanimité
- ◆ Chapitre 14 : atténuations de produits : 20 500 € - unanimité
- ◆ Chapitre 65 : autres charges de gestion courante : 144 550 € - unanimité
- ◆ Chapitre 66 : charges financières : 10 000 € - unanimité
- ◆ Chapitre 67 : charges exceptionnelles : 2 000 € - unanimité
- ◆ Chapitre 23 : virement section d'investissement : 138 532 € - unanimité
- ◆ Chapitre 42 : opération d'ordre entre sections : 2 500 € - unanimité

TOTAL DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 793 782 € - unanimité

- ◆ Chapitre 013 : atténuations de charges : 5 200 € - unanimité
- ◆ Chapitre 70 : produits des services, domaines et ventes : 73 800 € - unanimité
- ◆ Chapitre 73 : impôts et taxes : 529 278 € - unanimité
- ◆ Chapitre 74 : dotations, subventions et participations : 152 704 € - unanimité
- ◆ Chapitre 75 : autres produits de gestion courante : 31 000 € - unanimité
- ◆ Chapitre 77 : produits exceptionnels : 1 800 € - unanimité

TOTAL RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT : 793 782 € - unanimité

**Section d'investissement :**

- ◆ Chapitre 16 : emprunts et dettes assimilés : 99 000 € - unanimité
- ◆ *Opération 60 : salle des sports : Restes à réaliser : 230 721,99*
- ◆ Opération 63 : cimetière : 8 400 € - unanimité
- ◆ Opération 65 : loisirs et sports : 150 000 € - unanimité
- ◆ Opération 70 : bâtiments communaux : 26 000 € - unanimité
- ◆ Opération 71 : réseaux : 14 400 € - unanimité
- ◆ Opération 80 : voirie : 30 000 € - unanimité
- ◆ Opération 82 : éclairage public : 45 000 € - unanimité
- ◆ Opération 90 : achat de matériel : 9 600 € - unanimité
- ◆ Opération 91 : Aménagements rue de l'Église : *Restes à réaliser 6 938,80 €*  
4 300 € - unanimité
- ◆ Opération 92 : église : 3 000 € - unanimité
- ◆ *Opération 93 : rénovation ancienne école : Restes à réaliser : 87 886,32 €*
- ◆ Opération 94 : Aménagements de trottoirs RD 38 : 80 000 € - unanimité
- ◆ Opération 95 : Accessibilité des espaces publics : 415 000 € - unanimité

TOTAL DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 210 274,11 € - *dont 325 547,11 € de restes à réaliser*- unanimité

- ◆ Chapitre 10 : dotations, fonds et réserves : 379 823,73 € - unanimité
- ◆ Chapitre 13 : subventions d'investissement : 309 929,53 € - unanimité
- ◆ Chapitre 16 : emprunt : 214 522,74 € - unanimité
- ◆ *Opération pour compte de tiers 458201 : restes à réaliser : 50 795,31 €*

- ◆ Virement de la section de fonctionnement : 138 532 € - unanimité
- ◆ Transfert entre sections : 2 500 € - unanimité
- ◆ Reports des excédents : 114 143,80 € - unanimité

TOTAL RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT : 1 210 247,11 € - dont 50 795,31 € de restes à réaliser- unanimité

**Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0**

**Délibération n°8 : Projet de mise en accessibilité et de requalification de la place de la Mairie : financement du projet, demande de subventions et de participations**

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'Assemblée la délibération du 24 janvier 2017.

Il souhaite aujourd'hui préciser le plan de financement et proposer de formuler les demandes de subvention auprès des partenaires de la commune.

Le coût total prévisionnel de l'opération est fixé à 353 669 € HT.

Les dépenses correspondantes sont décomposées comme suit :

Travaux préparatoires	4 100 € H.T.
Terrassements	32 238 € H.T.
Traitements de surface	145 743 € H.T.
Bordures, caniveaux, banquettes	45 531 € H.T.
Assainissement	33 506 € H.T.
Divers	32 944 € H.T.
Réseaux divers	59 607 € H.T.
<b>TOTAL</b>	<b>353 669 € H.T.</b>

Il est proposé d'autoriser Monsieur à formuler les demandes de participations suivantes :

- Subvention au conseil départemental
- Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l'État
- Fonds de concours auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées
- Subvention exceptionnelle du ministère de l'Intérieur (réserve parlementaire)

Aussi, le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant:

Département	20 000,00 €
DETR (35 % dépenses éligibles)	91 194,60 €
Communauté d'Agglomération (30%)	106 100,70 €
Autofinancement	136 373,70 €
<b>TOTAL</b>	<b>353 669,00 €</b>

**Le Conseil Municipal, après avoir entendu les explications complémentaires du Maire et avoir délibéré :**

- APPROUVE** le projet susvisé

- ADOpte à l'unanimité le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,**
- AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les demandes de participations et subventions telles que présentées ci-dessus,**
- Autorise Monsieur le Maire à signer les conventions financières ainsi que tout autre document susceptible d'intervenir dans la suite réservée à cette opération.**

*Présents : 17 Exprimés : 18 Abstention : 0 Pour : 18 Contre : 0*

.....

**Questions diverses :**

Avant de lever la séance, Monsieur le Maire échange avec le Conseil Municipal quelques informations sur la vie de la Commune et des services communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

**La séance du Conseil Municipal est levée à 22h00**

Cette séance comporte les délibérations suivantes :

- **Délibération n°1 : Budget communal : Approbation du compte de gestion 2016 du receveur**
- **Délibération n°2 : Budget communal : Approbation du compte administratif 2016**
- **Délibération n°3 : Budget communal : Affectation des résultats**
- **Délibération n°4 : Taxe d'habitation et taxes foncières : fixation des taux communaux 2017**
- **Délibération n°5 : Budget communal : subventions de fonctionnement aux associations de droit privé au titre de l'année 2017**
- **Délibération n°6 : Budget communal : Vote de la subvention au CCAS – exercice 2017**
- **Délibération n°7 : Budget communal : Budget primitif 2017 – Présentation et vote**
- **Délibération n°8 : Projet de mise en accessibilité et de requalification de la place de la Mairie : financement du projet, demande de subventions et de participations**

La liste des conseillers présents et leurs signatures figurent ci-dessous :

Monsieur Jean-Claude BOURIAT, Maire

Madame Geneviève CAMBET,

Monsieur Bernard CAPELLE,

Monsieur Jean-Louis COUTENET,

Madame Sylvie ZEROUAL,

Madame Suzanne ARTIGANAVE,

Monsieur Michel BARDOCHAN,

Monsieur Pascal COFFIN,

Madame Christine COURTADE,

Monsieur Olivier DEAT-PLACETTE

Madame Nicole GIL,

Monsieur Romain KALVIKOWSKI,

Monsieur Jean-Louis LEJEUNE,

Madame Bernadette LIMERAT,

Madame Sandrine MENGEOLE,

Madame Claire PUPION,

Madame Séverine SERVER.